

Un motocycliste contrôlé à... 135 km/h dans la montée du Ballon d'Alsace

Une quinzaine de gendarmes du Territoire de Belfort ont mené, samedi, une opération de sécurité routière au Ballon d'Alsace. Pour traquer les vitesses excessives et les comportements dangereux. Résultat : ils ont constaté trois infractions, dont un délit de grande vitesse.

Samedi 5 août, vers 16 h, le gendarme qui tient le cinémomètre communique le signallement d'une moto et des tenues vestimentaires des passagers aux militaires du peloton motorisé de Belfort (PMO) en position plus haut. Le motocycliste roule alors à 135 km/h au lieu de 70 km/h dans la montée du Ballon d'Alsace. Il est intercepté sans difficulté sur le parking de l'hôtel du Sommet.

Une quinzaine de gendarmes mobilisés

Cette intervention entre dans le cadre d'une opération de sécurité routière que le groupement de gendarmerie du Territoire de Belfort mène depuis le printemps. Samedi, alors que le soleil fait son retour, une quinzaine de militaires issus du PMO de Belfort, de la brigade de Giromagny et de la réserve opérationnelle sont



Un premier point de contrôle a été positionné à la Roche du Cerf. Photo Pascal Chevillot

mobilisés.

« Il s'agit de sécuriser la route des vacances et de prévenir les accidents, ainsi que de traquer les vitesses excessives et les comportements dangereux, les consommations d'alcool et de stupéfiants », détaille le secrétaire général de la préfecture, Renaud Nury.

Des contrôles à tiroir

Pour parvenir à ce résultat, le groupement de gendarmerie effectue des contrôles à tiroir. « Comme notre présence est très vite repérée et signalée sur les applications spécialisées, nos points de contrôle et le positionnement des intercepteurs se déplacent réguli-

èrement dans la montée comme la descente », expose le colonel Jacques Mérino, commandant du groupement de gendarmerie.

Les forces de l'ordre se trouvaient au sommet du Ballon d'Alsace lorsque le motocycliste épinglé pour délit de grande vitesse a fait l'objet d'un procès-verbal. La première réaction du suspect a consisté à nier l'infraction, en prétextant avoir été confondu avec un autre motocycliste. Puis il a douté de la validité du contrôle. Enfin, il a cherché à apitoyer les militaires en indiquant que, sans permis, il perdrait son emploi. « Ce sont des réactions courantes », philo-

sophe le colonel Mérino. Courtois et pédagogues, les gendarmes ont expliqué la nature du délit et ses conséquences. Ils lui ont notamment retiré administrativement le permis de conduire pour une durée de six mois, avant décision de justice.

Deux automobilistes à 107 et 98 km/h

Le motocycliste n'est pas le seul à avoir été intercepté. Un peu avant la ferme-auberge, le conducteur d'une Porsche a perdu trois points à son permis et a reçu une contravention pour avoir roulé à 107 km/h (vitesse retenue 101 km/h). Au niveau de l'hôtel du Sommet, un automobiliste au volant d'une Audi a été contrôlé à 98 km/h (vitesse retenue 93 km/h).

À Malvaux, une patrouille en véhicule banalisée a vérifié les papiers de la voiture d'un jeune conducteur : le jeune homme ne présentait au premier abord ni assurance ni carte grise conformes, mais les vérifications avec l'identité de son père ont montré qu'il était en règle. Durant l'après-midi, les gendarmes ont aussi effectué des contrôles d'identité ou ont renseigné des touristes apparemment perdus.

● Pascal Chevillot